

Ecole Élémentaire
Le Parc du Château

2 avenue de la Gare, 78320 La Verrière
☎ 01 30 05 70 20

PROCES-VERBAL

Secrétaire de Séance : Mme LEVET
Rédaction : Mme BREYER

Présents

Ecole

Mme BREYER Directrice, Présidente du conseil d'école
Mme AUBERT Adjointe, CP-CE2
M. AUBIN Adjoint, CM2
Mme COULANGE Adjointe, CE1
Mme LECLERCQ Adjointe, « plus de maître que de classe »
Mme LEVET Adjointe, CM1
Mme MARAIS Adjointe, CP
Mme PAYET Adjointe, CM1-CM2

Rased

Mme AOUINA Enseignante spécialisée

Excusée

Mme MOSSANT, Inspectrice de l'éducation nationale

Municipalité

M. BLEE Adjoint délégué à l'éducation

Représentants de parents d'élèves :

Mme Houria DAHMANI titulaire FCPE
Mme Sandrine CROMBE titulaire FCPE
Mme Anna FERREIRA titulaire FCPE
M. Christophe DESLANDES titulaire FCPE
Mme Siham FAÏD titulaire FCPE
Mme Cécile CRUZ titulaire FCPE

Délégués élèves

Inès Antonio de Almeida, Justine Deslandes, Esteban Waterlot

1) ELECTIONS / COMPOSITION / ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2016

1.1 - Résultats

Les résultats des élections des représentants de parents sont :

Nb d'électeurs inscrits	240 (233)
Nb de votants	141 (134)
Blancs ou nuls	30 (19)
Suffrages exprimés	111 (115)

Les chiffres entre parenthèses sont ceux des élections 2015-2016.

Taux de participation : 58.75 % (57.51% l'année dernière)
Moyenne nationale 2015 : 46,59% (+0,73 point par rapport à 2014)

Ont obtenu :

FCPE	111 voix	7 sièges
------	----------	----------

Les représentants de parents élus au conseil d'école sont :

FCPE
Mme Houria DAHMANI
Mme Anna FERREIRA
Mme Siham FAÏD
Mr Christophe DESLANDES
Mme Sandrine CROMBE
Mme Cécile CRUZ
Mme Fatima EZHAR
Mme Magali MOTTEUX, suppléante

1.2 – Attributions / Fonctionnement : rappel pour les nouveaux participants

Composition

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- 1° Le directeur de l'école, président ;
- 2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- 3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- 4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- 5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents prévu par [l'article L. 411-1](#) ;

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à l'article L. 216-1 et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Compétences

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux [articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation](#) ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- d) Les activités périscolaires ;
- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par [l'article L. 216-1](#) ;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

Fonctionnement

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions, aux membres du conseil. Des questions diverses pourront être inscrites à l'ordre du jour ; elles seront transmises par écrit au moins 7 jours avant la réunion et seront conformes au type de questions entrant dans l'attribution du Conseil d'Ecole. Elles seront traitées en fin de séance. Une question diverse n'implique pas systématiquement une réponse.

En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1.3 - Dates des prochains conseils

- mardi 28 février 2017

- mardi 13 juin 2017

1.4 - Présentation et vote du règlement intérieur du Conseil d'école : le règlement intérieur du Conseil d'école est voté à l'unanimité.

2) REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a été distribué à chaque élève en début d'année pour lecture et signature de l'enfant et de ses parents.

Vote sur l'addition de l'interdiction des téléphones portables : adoptée à l'unanimité. Cet ajout sera porté à la connaissance des familles par le biais du cahier de liaison pour éviter de nouvelles photocopies.

3) TRAVAUX DES DELEGUES

Délégués : les élections ont eu lieu dans chaque classe le 7 octobre. Les élèves de CM2 ont tenu le bureau de vote. Les délégués se sont réunis avec Mme Breyer le mercredi 19 octobre.

Les délégués rapportent leurs travaux :

1 - Petits et grands se plaignent de bagarres dans la cour après la cantine. Motif principal : les cartes Pokémon, cachées pour échanges. Ceux qui dénoncent se font taper. Les élèves indiquent également que quand ils sont agités à la cantine, ils y sont retenus le temps de retrouver leur calme mais certains élèves qui sortent plus tard de ce fait ont tendance à se précipiter n'importe comment vers la cour.

Mme Breyer rappelle que les cartes Pokémon sont interdites à l'école comme à l'animation en raison de ces pratiques. Faut-il l'ajouter au règlement intérieur ? Après discussion, il est proposé de rappeler l'article de ce règlement qui précise que le troc est interdit dans l'école. Une réunion avec les responsables de l'animation, la directrice de l'école et les délégués élèves sera organisée pour évoquer ces problèmes et trouver ensemble des solutions.

2- Souhait de faire plus d'informatique et de participer à un défi de maths ou de français entre La Verrière et le Mesnil et des jeux collectifs.
⇒ La remise en service d'internet en salle informatique va permettre d'y organiser à nouveau des activités en lien avec les programmes.

3- Sécurité autour de l'école : les délégués élèves signalent que le passage piéton à l'arrière de l'école est très dangereux car le feu n'est pas respecté et les voitures arrivent très vite. Mr Blée indique que toutes sortes de dispositifs pour ralentir les véhicules ont été mis en place.
⇒ Les parents d'élèves suggèrent que seul le passage piéton le plus éloigné des feux soit conservé. Mr Blée prend note.

4- Rappel : réparer le grillage tout autour de l'école. Mme Breyer l'a déjà demandé à de nombreuses reprises. Des panneaux entiers doivent être remplacés.

5- Logo de l'école : projet à relancer pour renforcer l'identité de l'école et le décliner sur différents supports.

6- Les élèves se plaignent de l'odeur des verres en plastique de la cantine. ⇒ Ceux-ci seront remplacés indique Mr Blée.

4) RENTREE 2016 / ORGANISATION 2016/2017

4.1 – Répartition pédagogique et effectifs, organisation

CP	Mme MARAIS	23
CE1	Mme COULANGE	24
CP CE2	Mme AUBERT	20
CE2	Mmes BREYER et GERION	24
CM1	Mme LEVET	23
CM1 CM2	Mme PAYET	20
CM2	M.AUBIN	25
Total		159

L'enseignement de l'anglais est assuré dans toutes les classes par les enseignants ou par échange de service : Mr Aubin ⇔ Mme Payet (anglais – sciences). Les CM2 bénéficient également d'un enseignement d'allemand par une intervenante extérieure, Mme Lehuby, à raison de 45 minutes par semaine (sur les 1h30 consacrées aux langues vivantes). A l'issue de sa mission, fin mars 2017, le relais sera pris par les enseignants pour le volet culturel.

Les séances de piscine ont commencé pour les niveaux CP, CE1 et CM2 (1^{er} semestre seulement pour les CM2).

Dispositif « plus de maîtres que de classes » : Mme Anne Leclercq.

Notre école accueille de futurs enseignants en formation : une alternante, Mme Thomas et un étudiant apprenti professeur, Mr Derville. Nous aurons également deux stagiaires de 3^{ème} au mois de décembre.

4.2 – Réseau d'aides

Il comprend :

Une psychologue qui intervient sur l'école (en fonction des demandes) : Mme Jouan.

Un enseignant spécialisé à dominante pédagogique (maître E) : Mr Trezciak

Et depuis cette année une enseignante à dominante rééducative (maître G) : Mme Aouina.

Les observations dans les classes et les demandes d'aide ont été faites : les prises en charge individuelles et collectives commenceront dès la fin des concertations des membres du réseau.

4.3 – Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Elles se déroulent par petits groupes d'élèves et sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, dans les domaines suivants :

- aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- aide au travail personnel (méthodologie par exemple),
- mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école,

pour un volume horaire annuel de 36 heures.

Ces séances sont organisées en fin de journée le lundi, le mardi et le jeudi ainsi que le mercredi après la classe.

4.4 - Cabinet médical

Le médecin scolaire de notre école est le Docteur Arnaud-Mendibil. L'infirmière est Mme Vauchel, elle travaille à temps plein sur les écoles du secteur et le collège du Mesnil Saint Denis. Les examens médicaux se font maintenant au cas par cas et non plus pour un niveau de classe.

4.5 - Organisation hors temps scolaire

Mme Djamilia Berkane assure la direction du péri-scolaire. L'école travaille en bonne collaboration avec l'animation après classe. Le règlement intérieur est commun.

Organisation semblable à l'année dernière : deux services à la cantine le midi, la garderie du matin a lieu dans les locaux de l'animation. Etude surveillée assurée dans le cadre de l'animation.

Mise en place d'un Club « coup de pouce lecture – écriture » (DRE) pour deux groupes de 5 élèves cette année, chaque soir pendant une heure trente, à partir de mi-novembre.

Accompagnement éducatif (éducation nationale) : 3 groupes, deux fois par semaine pendant une heure, démarrage le 10 octobre car les moyens ont été débloqués plus tôt cette année. Ce dispositif est maintenu dans le cadre de la CAPE donc possiblement appelé à disparaître.

4.6 - Sécurité

1 - Plan Particulier de Mise en Sécurité

Un exercice PPMS « attentat intrusion » a été fait le lundi 19 septembre. Les élèves ont bien réagi. Il n'y a pas eu de mouvement de panique. L'axe exercé a été essentiellement se cacher. La fuite n'est pas facile à organiser : portail dans la grille du parc pour fuir vers la forêt ? Mr Gallet (responsable des services techniques) a été informé et étudie la question.

Le signal a été donné au sifflet, une trompe est envisagée. Par contre il est difficile de savoir d'où viendrait le danger. Interrogations partagées par toutes les écoles lors du débriefing en circonscription. L'essentiel est d'apprendre à réagir vite et sans panique. On constate que les élèves se comportent de mieux en mieux lors des PPMS « mise à l'abri-confinement » organisés depuis plusieurs années maintenant.

Un PPMS de bassin aura lieu le lundi 28 novembre et un troisième au printemps.

2 - Exercice incendie : a été fait avant les vacances de la Toussaint, circuits d'évacuation efficaces, les 3 points de rassemblement sont maintenus (vu avec les services techniques). Les enseignant(e)s responsables de zone communiquent les effectifs constatés dans chaque point à la directrice par SMS.

4.7- Assistante administrative

Le contrat de notre assistante administrative, Mme Merzoug, se termine fin janvier 2017. Le maintien de ce poste a été demandé.

4.8 - Nouveau livret scolaire LSU

Comme présenté en réunion plénière des parents d'élèves à la rentrée, toutes les écoles ont l'obligation, à partir de cette année, d'adopter le Livret Scolaire Unique de l'éducation nationale, du CP à la classe de troisième. Il n'est plus obligatoirement numérique dans la mise à disposition des parents mais doit être impérativement rempli sur une application éducation nationale.

Des adaptations techniques ont été et continuent à être faites autant dans le support que sur le contenu (suppression des mentions APC, SRAN ...). L'importation des livrets numériques que nous utilisons actuellement est possible.

Cependant, compte tenu des incertitudes sur la mise à disposition de la version définitive, de la nécessaire période de prise en main et des difficultés techniques, l'équipe enseignante souhaite, pour cette année, passer à un livret semestriel et non pas trimestriel, avec une remise aux familles fin janvier. De nombreuses écoles ont déjà fait ce choix. Le conseil d'école approuve cette disposition.

4.9 - ELCO

Un enseignement des langues et cultures d'origine en arabe est mis en place cette année à l'école. Mme Jai, envoyée par l'ambassade du Maroc, dispensera ses cours le jeudi de 15h45 à 17h45 pour les enfants des familles qui en ont fait la demande l'année dernière.

5) TRAVAUX / BUDGET

Travaux

Les travaux de sécurité souhaités ont été faits : visiophone, porte arrière de sécurité. Un grillage pour fermer l'arrière de l'école côté parking est envisagé en 2017.

Salle informatique : le filtre AMON-ECOLE sera en principe installé le 16 novembre et permettra à nouveau l'accès à Internet en salle informatique.

TNI : visite de Mr Gallet + stagiaire semaine du 7 novembre pour observer les dysfonctionnements.

Nouveaux ordinateurs pour remplacer les ordinateurs volés : mis à disposition des enseignantes début octobre.

Mr Blée nous informe que la plaque comportant le drapeau tricolore et la devise « liberté, égalité, fraternité » sera posée très prochainement.

Budget

- Fonctionnement (Mairie) : budget presque épuisé. Des manuels de français pour les CE2 ont été achetés (Coccinelle Hatier), ainsi que des méthodes d'anglais pour les CP et les CE1.
- Investissements (Mairie) : le scanner a été acheté et sera installé prochainement. Nous remercions la mairie. Pas de tapis de gym.
- Sorties-Déplacements (Caisse des écoles) : après la participation aux sorties de fin d'année, l'achat d'entrées pour 7 classes à Ecole et Cinéma soldera presque le budget 2016. Par contre, l'impossibilité de fusionner les deux budgets empêche d'utiliser complètement les deux natures. Une demande a été faite à la mairie pour revoir cela.
⇒ M. Blée nous confirme que l'on peut à nouveau les fusionner.

Pour 2017, les investissements demandés sont :

- une ou plusieurs classes mobiles, tablettes simples ou avec clavier (modèles et devis fournis),
- renouvellement du mobilier de rangement pour les classes.

⇒ une cuisinière /four est souhaitée en plus pour les projets cuisine, l'actuelle étant hors d'usage.

6) PROJET D'ÉCOLE 2015/2020 – Projets des classes

L'avenant au projet d'école pour les actions de 2016-2017 est en cours de rédaction. Il sera présenté au prochain conseil d'école.

6.1 - Les actions du premier trimestre pour l'ensemble de l'école :

- **Nettoyons la nature** : toutes les classes ont participé à cette vaste opération de nettoyage de l'environnement immédiat de l'école. La diversité et la quantité de déchets collectés a permis une prise de conscience de l'importance de gestes citoyens comme : ne pas jeter ses déchets n'importe où, respecter ses concitoyens et son environnement, participer à des actions collectives dans l'intérêt de tous. Cette opération a recueilli l'adhésion de tous les élèves et des parents d'élèves accompagnants, elle sera reconduite l'année prochaine.
- **Ecole et cinéma** : toutes les classes participent cette année à cette opération nationale et vont aller voir un film par trimestre. Chaque film fera l'objet d'un travail avant et après la séance.
- **Photo individuelle** : a été faite le 4 octobre. Mise à disposition des familles en cours.
- **Réunion Collège Parents CM1/CM2** : elle a eu lieu au collège le 7 octobre.
- **Le Conseil école-collège** a eu lieu le 22 septembre.
- **Accompagnement Educatif** : concerne les élèves du CE1 au CM2, 3 groupes cette année.
- **Coup de pouce** : concernera 2 groupes de 5 élèves de CP (DRE)
- **Fête du conte** : initiative du Conseil Général ; des conteuses de Trappes viendront lire des contes dans la classe de CE1 le 6 décembre et les élèves de CP des deux classes iront voir un spectacle à la médiathèque le 7 décembre (conte avec marionnettes).
- Reconduction des **Ateliers de Noël** le mercredi 14 décembre
- **Médiathèque** : toutes les classes peuvent participer à des visites et séances de recherche à la médiathèque. Les CP, CE1 et CP-CE2 s'y sont déjà rendus, des dates sont fixées pour toutes les classes.

6.2 - Projets de chaque classe :

CP - Mme Marais : projet « nettoyons la nature » - photos prises et transmises aux parents
Intervention d'un poète 6 décembre et spectacle de marionnettes 7 décembre (fête du conte)
Projet d'élevage d'escargot
Projet robot (période 3)
Projet cuisine le vendredi après-midi

CE1 - Mme Coulange : Fête du conte
Elevage d'escargots
Ateliers cuisine
Projet en discussion « danse et musique »
Projet robot (période 3)

CP-CE2 Mme Aubert : Randonnée le 19 octobre avec les CP et les CE1
Elevage d'escargots
Intervention d'un poète 6 décembre et spectacle de marionnettes 7 décembre (fête du conte)
Projet en discussion « danse et musique »
Projet musical Offenbach (avec l'APMSQ)

CE2 – Mme Breyer et Mme Gérion : Projet musical Offenbach (avec l'APMSQ)
Participation au défi technologique Sqyrob (petits robots)
Jumelage avec une école d'Ecosse en cours de finalisation

CM1 Mme Levelt : Projet golf (à partir du mois d'avril au parc Cousteau) – initiation/découverte
-1/2 journée prévue au golf de Saint-Quentin en Yvelines
Spectacle Soul Power (concert conférence sur la musique soul) en novembre
Projet Nola Black Soul (danse, percussions et création de chansons)

CM1-CM2 Mme Payet : Projet golf (à partir du mois d'avril au parc Cousteau)
-1/2 journée prévue au golf de Saint-Quentin en Yvelines
Spectacle Soul Power (concert conférence sur la musique soul) en novembre
Projet Nola Black Soul (danse, percussions et création de chansons)
Correspondance avec les CM1 de l'école de Champmesnil

CM2 – M. Aubin : Projet golf (à partir du mois d'avril au parc Cousteau)
-1/2 journée prévue au golf de Saint-Quentin en Yvelines
Spectacle Soul Power (concert conférence sur la musique soul) en novembre
Projet Nola Black Soul (danse, percussions et création de chansons)
Projet en discussion de correspondance avec l'Ecosse

6.3 - Les actions et projets communs à venir :

- **Loto** : au 2ème trimestre le vendredi 10 mars
- **Fête de fin d'année scolaire** : le vendredi 23 juin 2017.

6.4 - Maître supplémentaire Mme Leclercq

Bilan du dispositif au bout d'un an :

1) du côté des élèves

- ils demandent de l'aide plus facilement.
- l'accès à la manipulation permet plus de verbalisation et de prise de conscience de leurs démarches. Ils sont plus actifs.
- ils acceptent leurs erreurs avec plus de facilité.
- le climat plus serein permet une meilleure concentration.

2) du côté des enseignants

Le travail en équipe au sein du cycle s'est largement développé : échange de pratiques, réflexion partagée sur tous les élèves du cycle. Les écoles de la circonscription bénéficiant du dispositif ont fait passer des évaluations communes aux élèves de CP et CE1 en français et mathématiques.

Les résultats ont permis une analyse globale, mais également une analyse individuelle des compétences à travailler plus précisément. Le dispositif, après réflexions et concertations pédagogiques, oriente ses choix selon les axes définis ci-dessous :

Pour le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et les CM1 (cycle 3)

- renforcement phonologique
- renforcement de la combinatoire
- compétences de lecteurs (fluence)
- renforcement du lexique
- production d'écrit
- renforcement en numération
- résolution de problèmes

7) COMPTABILITE OCCE

Bilan 2015-2016 : l'excédent ne dépasse pas 60 euros.

Le solde est actuellement de 6 773,13 euros (incluant la collecte du premier semestre) .

Collecte auprès des parents d'élève au 1^{er} semestre : résultat de l'appel aux dons = 1300 euros. Nous les remercions très sincèrement.

Actions de financement prévues : photos individuelles et de classe. Les élèves vont également s'investir dans des actions de financement.

Pas de subventions RRS cette année puisque le RRS n'existe plus.

Dépenses déjà prévues : participation classe résidence : 400 €, déplacements et entrées école et cinéma : 660 €, adhésion OCCE : 350 €.

Des déplacements en cars privés pour la plupart des projets sont à prévoir également.

8) ACTION DU RASED

Les observations dans les classes et les demandes d'aide ont été faites : les prises en charge individuelles et collectives commenceront dès la fin des concertations des membres du réseau.

Mme Aouina (Maitre G) : les prises en charge se font sur le temps scolaire en classe ou en dehors de la classe. Ce sont les enseignants qui sollicitent le RASED, mais les parents peuvent également faire appel aux membres du RASED ; la nouvelle plaquette sera mise à leur disposition très prochainement.

9) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56

La présidente
C.BREYER

La secrétaire de séance
D.LEVET